**Guide pratique de la participation citoyenne**

**Temps de travail « groupe citoyens » du 10 janvier 2017**

La Ville de Grenoble souhaite  élaborer un guide pratique de la participation citoyenne. L’objectif de ce guide est de pouvoir présenter de manière claire et concise les différentes formes de participation que propose aujourd’hui la Ville de Grenoble aux citoyens sur des projets qui relèvent de sa compétence.

Afin de pouvoir partager ce texte avec les principaux acteurs de la participation (citoyens grenoblois, techniciens municipaux et élus), la Ville vous a invité à participer à l’élaboration de ce guide.

Pour rappel, la méthode proposée est la suivante :

-          **Décembre 2016 - Janvier 2017 :** Des temps de travail par groupes de paires (Citoyens/élus/Techniciens) à partir d’un même texte « martyr » qui permettra à chacun de réagir, critiquer, amender ce texte initial commun.

-          **Le 7 Février 2017 :** Un temps de partage entre les trois groupes de paires sur les modifications proposées par chacun des groupes sur le texte initial. L’objectif est de confronter ces différentes versions afin de voir les points de convergence et de divergence et d’avancer vers un texte qui puisse faire consensus.

L’objectif est de pouvoir diffuser ce guide avant l’été 2017 afin de servir de document de référence pour toutes les propositions de participation citoyenne faites aux grenoblois par la Ville de Grenoble.

Vous trouverez donc ci-dessous le relevé aussi fidèle que possible du temps de travail du 10 janvier 2017 qui a réuni une quarantaine de membres de Conseils citoyens indépendants et d’Unions de quartier.

Ce compte-rendu reprend les remarques, souhait de modification, amendements, de chacune des tables ayant travaillé sur l’ensemble du texte.

* En jaune sont indiqués les retours des personnes présentes à la table animée par Pierre-Loïc CHAMBON
* En vert sont indiqués les retours des personnes présentes à la table animée par Emilie ODDOS
* En bleu sont indiqués les retours des personnes présentes à la table animée par Boris KOLYTCHEFF
* Quand au moins deux tables sur trois ont fait une remarque identique et consensuelle au sein de la table, cette remarque est indiquée en rose.

Nous avons aussi précisé dans ce compte-rendu lorsque des propositions d’ajouts/remarques ne faisaient pas consensus au sein de la table.

**Guide pratique de la participation citoyenne à Grenoble**

Grenoble connait de longue date une grande vitalité démocratique, que ce soit au travers de ses associations, de ses mouvements citoyens avec une forte histoire locale d’initiative citoyenne.

La Ville de Grenoble veut soutenir cette vitalité démocratique et renforcer le pouvoir d’agir des citoyens grenoblois en développant toutes les dimensions, nécessaires et complémentaires, d’une démocratie locale vivante.

La Ville de Grenoble a pour ambition un approfondissement de la démocratie locale avec la mise en place de dispositifs innovants mais aussi un élargissement des acteurs de cette démocratie locale en ciblant spécifiquement des publics éloignés du champ démocratique, que ce soit d’un point de vue juridique ou dans la pratique (mineurs, résidents étrangers, habitants des quartiers populaires, etc.).

Cette politique s’adresse à l’ensemble des acteurs locaux de la démocratie locale. Ces acteurs de la démocratie locale sont les simples citoyens, les citoyens réunis en collectifs, les associations, les élus locaux et les services municipaux.

*Souhait de deux tables de préciser dans cette introduction la notion de « citoyen ».*

Ce guide pratique doit aussi pouvoir permettre d’évaluer dans le temps et de manière partagée les démarches de participation citoyenne proposées par la Ville de Grenoble

***Des remarques complémentaires qui n’ont pas fait consensus au sein des tables :***

*La démocratie participative et interpellation dépendent d'une minorité active.*

*Nécessité de faire référence à la charte de la démocratie locale de 2009.*

*La démocratie doit être lente, itérative et édificatrice*

1. **La Démocratie locale à Grenoble**

La Ville de Grenoble souhaite favoriser et prendre sa part dans l’enrichissement de l’ensemble des composantes de la démocratie locale.

**La démocratie représentative,** c’est l’idée que la volonté générale s’exprime à travers l’expression de ses représentants élus au suffrage universel. Concrètement, ce sont les grenoblois inscrits sur les listes électorales qui, tous les six ans, élisent leur représentants qui forment alors le conseil municipal. Ce sont les membres de ce conseil qui décident de l’action municipale au travers du vote de délibérations.

Ce sont également les autres systèmes représentatifs, dans laquelle les [citoyens](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Citoyen.htm) expriment leur volonté par l'intermédiaire de représentants élus,syndicats ou autres corps intermédiaires. A Grenoble, on peut citer par exemple les représentants des parents d’élèves qui siègent en conseil d’école ou encore les bureaux des associations qui peuvent être amené à siéger dans des instances municipales ou extra-municipales.

*La Ville de Grenoble cherche à développer la démocratie participative au travers de la diffusion en direct du conseil municipal sur internet et de la possibilité pour l’opposition de présenter une délibération.*

*C’est aussi toute la richesse associative locale avec de très nombreuses associations actives sur le territoire grenoblois.*

**La démocratie participative,** c’est l’ensemble des [dispositifs](http://www.participation-et-democratie.fr/es/dico/dispositif-0) qui vise à favoriser l’implication directe du plus grand nombre de [citoyens](http://www.participation-et-democratie.fr/es/dico/citoyenelutechnicien) possibles dans le [gouvernement](http://www.participation-et-democratie.fr/es/dico/gouvernement) des affaires publiques.

*La Ville de Grenoble vise le développement de cette démocratie participative au travers de la diversité des démarches participatives proposées aux citoyens (consultation sur les rythmes scolaires, projets collectifs dans les Maisons des Habitants, etc) .mais aussi via la mise en place de nouveaux outils : budget participatif, interpellation et votation citoyenne, conseils citoyens indépendants, tables de quartier. C’est aussi la volonté de susciter de nouvelles mobilisations citoyennes via le tirage au sort d’une partie des membres des conseils citoyens indépendants et des tables de quartier. Ce sont enfin les commissions extramunicipales qui associent élus et citoyens désignés par le Conseil municipal (Commission Consultative sur les Services Publics Locaux, Commission de l’initiative citoyenne, etc.)*

**La démocratie d’interpellation** a pour objectif de permettre à tout citoyen de faire émerger le débat autour de projets portés par la Ville mais aussi de faire émerger dans l’espace public des sujets qui n’étaient pas prévus dans l’agenda des politiques publiques.

*A Grenoble, la Ville a développé la possibilité pour les conseils citoyens indépendants de poser des questions orales lors des conseils municipaux ou encore la prise de parole en conseil municipal des porteurs de pétition qui ont réunis plus de 2000 signatures de grenoblois. La démocratie d’interpellation, ce sont aussi toutes les mobilisations associatives pour faire émerger des projets, contester des décisions municipales ou encore construire des propositions alternatives.*

**La démocratie directe** permet aux citoyens d’exercer directement leur pouvoir sans l’intermédiaire de représentants. Ainsi, les citoyens sont à la fois à l’initiative des projets et possèdent le pouvoir de décider ou non de leur réalisation.

*A Grenoble, les citoyens peuvent décider directement de l’usage d’une partie du budget d’investissement de la Ville au travers du budget participatif. En effet, les citoyens sont alors à l’initiative des projets et décident ou non de leur réalisation au travers du vote. Ils attribuent seuls des financements aux projets de quartier proposés par des habitants via le Fonds de participation des habitants. Dans le cadre du dispositif d’interpellation et de votation citoyenne, ils décident des propositions d’initiative citoyenne qui seront mise en œuvre.*

1. **Les différentes formes de participation proposées par la Ville de Grenoble aux citoyens grenoblois**

Sur l’ensemble des projets concernant le bien public des grenoblois, le « commun », la Ville s’engage à indiquer clairement aux citoyens la forme de participation qu’elle a choisi et qu’elle leur propose. Cependant, à chacune de ces formes correspondent des conditions de réussite précises que la Ville s’engage à respecter.

La Ville de Grenoble, selon les projets, propose trois formes de participation citoyenne :

1. **La consultation** afin de recueillir la parole des citoyens pour éclairer la décision des élus
2. **La concertation** pour favoriser l’échange et la confrontation de points de vue dans l’objectif d’éclairer une décision qui appartient au final aux élus mais qui doit tenir compte de ces échanges.
3. **La co-construction** pour dessiner avec les citoyens un projet partagé.

Il ne s’agit pas là d’une échelle de valeur, une forme n’est pas plus vertueuse qu’une autre. En effet, selon les projets, les contraintes légales et financières, les opportunités, les possibilités de participation citoyenne ne sont pas les mêmes.

La Ville s’engage donc à indiquer dans sa communication la forme de participation proposée afin de s’engager dans la démarche dans un climat de confiance.

Attention : le droit à l’ajustement sur la forme de participation existe en cours de projet ~~mais il nécessite d’être décidé collégialement avec les acteurs impliqués.~~ (collégialement, pas assez précis)

A noter que pour chacune de ces formes de participation, il existe un préalable : **l’information**.

**Un préalable : l’information**

**Enjeux**: L’information vise un objectif de **clarté et de pédagogie**. L’information permet de lever des incompréhensions, des malentendus mais n’est pas un espace de résolution de conflits. Elle permet aussi une montée en compétence des citoyens sur des problématiques publiques.

On peut dire que l’objectif d’information est atteint si :

* Des supports d’information clairs, pluralistes, compréhensibles et aussi complets que possibles (coûts, impacts du projet, etc.) sont à disposition des habitants.
* Les données relatives aux projets sont en libre accès et compréhensibles par les citoyens (open data)
* Les citoyens qui ont des questions peuvent obtenir des réponses dans des délais raisonnables.
* Les personnes ciblées au départ ont bien reçues l’information

A noter que les citoyens sont également porteurs d'information et possèdent leur propre réseau de diffusion.

1. **La consultation à Grenoble**

**Enjeux :** La consultation a pour objectif de recueillir la parole des citoyens pour **éclairer la décision**.

Elle permet de mieux **identifier les besoins** et **d’ajuster la décision politique** en fonction des retours des citoyens.

On peut parler de consultation si :

* Il existe un projet définis pour lequel plusieurs choix ou hypothèses sont possibles. Ces choix peuvent prendre la forme de différents scénarios avec la mise en lumière des points forts et des points faibles de chaque scénario.
* Le groupe de citoyens consultés est clairement identifié.
* Les participants sont informés au démarrage de la démarche du calendrier et de la méthode de la consultation.
* Des outils divers sont développés pour recueillir la parole des habitants, y compris ceux qui ne la donnent pas spontanément. La méthode de recueil de cette parole est présentée.
* la parole recueillie est consultable par tous, y compris dans sa version « brute ».
* le résultat de la consultation est communiqué
* il est fait référence aux avis recueillis dans l’explication de la décision finale prise par les élus

A noter que les élus peuvent décider que la consultation sera décisionnelle ou non. Ce caractère décisionnel de la consultation doit être annoncé avant le démarrage de la consultation ainsi que le seuil de participation qui rendra cette consultation décisionnelle.

***Des illustrations à Grenoble****: consultation sur les rythmes scolaire suite à la concertation, consultation sur l’extension des zones de stationnement payant ; consultation sur l’implantation du terrain de basket sur Hoche, consultation sur le Parc du 8 Mai 45, etc.*

1. **La concertation à Grenoble**

**Enjeux :** La concertation vise à faire **dialoguer des acteurs différents aux intérêts parfois divergents** afin de permettre la confrontation des points de vue dans la perspective de construire une synthèse de ces points de vue. La concertation prépare ainsi une décision qui appartient au final aux élus mais qui doit tenir compte de ces échanges.

On peut parler de concertation si :

* Elle concerne un projet qui reste à définir ou une problématique que l’on cherche à résoudre.
* Les participants sont informés au démarrage de la démarche du calendrier et de la méthode de la concertation.
* Il est établi un diagnostic partagé à travers le recueil de la parole de la pluralité des acteurs concernés par le projet, y compris ceux qui ne la donnent pas spontanément. La méthode de recueil de cette parole est présentée Le diagnostic final est communiqué.
* Les invariants et les marges de manœuvre sont clairement identifiés dès le départ dans les propositions de la Ville.
* Les temps d’échanges permettent de confronter les points de vue mais aussi d’approfondir, d’éclairer ces alternatives.
* On peut assurer une traçabilité dans la décision finale les éléments issus de la concertation.

***Des illustrations à Grenoble****: groupe médiation au Village Olympique, démarche SPIRAL sur le secteur 3 et 4, groupes techniques « centre social les Alpins », aire de jeux des Vignes.*

*Exemples non consensuels : « tours de quartier », concertation sur le règlement des marchés, concertation sur l’usage des locaux de l’ex-bibliothèque Prémol*

1. **La co-construction à Grenoble**

**Enjeux :** La co-construction est un processus permettant **l’implication d’une pluralité d’acteurs dans l’élaboration et la mise en œuvre d’un projet.** Elle permet le développement d’une citoyenneté active et l’élaboration de projets au plus près des besoins des citoyens facilitant leur bien-être et leur épanouissement.

On peut parler de co-construction si :

* On est face à un projet ouvert avec d’importantes marges de manœuvre.
* Pour les projets urbains, la méthode de co-construction doit inclure des scénarios alternatifs (non consensuel)
* La méthode de co-construction doit être co-élaborée dans un dialogue entre les élus, les service et le (les) Conseils citoyens indépendants et Union(s) de quartier dont le territoire est directement impacté par le projet.
* Les Conseils citoyens indépendants peuvent jouer un rôle de garant du processus de co-construction, garant du respect de la méthode et des engagements pris en terme de participation citoyenne (non consensuel).
* Des citoyens sont membres à part entière de l’instance de pilotage du projet. On dans une logique de co-responsabilité quant à l’issue de la démarche.
* Il est établi un diagnostic partagé à travers le recueil de la parole des acteurs concernés, y compris ceux qui ne la donnent pas spontanément. La méthode utilisée pour ce diagnostic partagé doit être définie au sein de l’instance de pilotage. Ce diagnostic est communiqué largement.
* La Ville est en capacité d’apporter des éléments de réflexion, de la matière pour nourrir les réflexions des participants.
* Il est proposé un temps de présentation sur la méthode de co-construction, méthode qui est au final définie par la Ville.
* Tout au long du processus, il est régulièrement proposé des retours vers les citoyens ayant pris part au processus, des points d’étape.
* Des citoyens sont associés au suivi, à la mise en œuvre et à l’évaluation du projet.

***Des illustrations à Grenoble :*** *Mise en place des Conseils citoyens indépendants, projets de jardin partagé (jardin Terre-Neuve, jardin du Village Olympique, Beauvert, les jardin des artilleurs de montagnes, jardin Happy Hoche), Aire de jeux dans le parc Jean Verlhac, Aire de jeux monumentale sur le square Saint-Bruno, Aménagement des abords de l’école Nicolas Chorrier, Création de vergers publics, Projet « Figure » sur le secteur 1, Projet « Fabuleux fétiches » sur le quartier Chorrier-Berriat, Mise en place du compostage collectif sur la Bajatière, Usages et aménagement de la cour Edmond Arnaud, projet de poulailler Abry, Train d’actions autour de la démolition de la barre Anatole France, animations de quartier à Mistral, etc.*

*Exemples non consensuels  : Projet urbain de l’Esplanade, Plan vélo Bajatière,*

Nécessité d’ajouter un schéma récapitulatif à la fin du document concernant les différentes formes de participation.